

Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

Déclaration du groupe CFE-CGC

Notre groupe partage largement le diagnostic posé par cet avis.

Oui, aujourd’hui, avoir un travail ne protège plus nécessairement de la précarité.

Oui, l’insécurité professionnelle progresse, les carrières se fragmentent et les conditions de travail se dégradent dans de nombreux secteurs. Les métiers du soin, de la logistique ou de l’agriculture illustrent cette réalité, où horaires morcelés, pénibilité et revenus imprévisibles deviennent la norme. Cette réalité est incontestable et elle mérite d’être nommée avec lucidité.

Si l’avis proposé souligne à juste titre la nécessité de renforcer le dialogue social, de responsabiliser les employeurs et de mieux articuler les politiques publiques, ses préconisations restent largement fondées sur des logiques d’incitation et de volontariat. Or, dans de nombreux secteurs, la précarité n’est pas un accident, mais un mode d’organisation délibéré, favorisé par des modèles économiques qui privilégient la flexibilité au détriment de la stabilité et de la dignité au travail.

Face à cette réalité structurelle, des mécanismes incitatifs ne suffisent pas.

Trois dimensions essentielles nous semblent, par ailleurs, insuffisamment traitées.

D’abord, le conditionnement des aides publiques, des exonérations de cotisations et de l’accès aux marchés publics à des critères sociaux exigeants : qualité des emplois, niveau des salaires, stabilité contractuelle, santé au travail. L’argent public ne peut soutenir des modèles qui entretiennent la précarité.

Ensuite, la question du coût du travail précaire. Tant que les contrats courts, l’intérim répété ou certaines formes de faux travail indépendant resteront économiquement plus avantageux pour les entreprises que l’emploi stable, aucune transformation durable ne pourra s’opérer.

Enfin, la question centrale des salaires et du partage de la valeur demeure trop en retrait. On ne sort pas de la précarité sans revenus décents ni reconnaissance effective du travail réel.

En l’état, l’avis propose principalement de l’accompagnement, de la sensibilisation et de l’incitation, mais peine à offrir des solutions concrètes pour briser les logiques de précarisation.

Pour ces raisons, **notre groupe a fait le choix de l’abstention.**